

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
08/12//2021

COMPOSITION :

PRÉSENTS : Mmes BENOIT Béatrice, CART-COLTAT Gaëlle, DEFRASNE Marie, DEFRASNE Sophie, DURAFFOURG Valérie, REYMOND Anne-Laure et MM DEBOIS Rémi, DELAVENNE Florian, DHOTE Olivier et VALION Cyril.

ABSENTS EXCUSÉS : M. LAFFLY Florent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BENOIT Béatrice, fonction qu'elle a acceptée

1° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 22/10/2021

Approuvé

2° INTERVENTION DE CAMILLE BARBAZ, NATURA 2000

Madame BARBAZ est venue expliquer la cartographie des zones de Natura 2000 et des zones en arrêté de biotope.

3° APPROBATION DES TABLEAUX DES CHEMINS RURAUX

Le recensement de la voirie rurale vient d'être établi à 27 080 ml répartis ainsi :

- 486 ml de chemin communal
- 5145 ml de rues
- 80 ml de places et aires de stationnement
- 21 369 ml de chemin rural

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve ces nouveaux tableaux de recensement de l'intégralité de la voirie communale.

4° SALLE DE FÊTES : ACHAT DE MATÉRIEL

Suite à de nombreux soucis avec l'état des lieux, la commune propose d'acquérir un chariot de nettoyage ainsi qu'un kit complet afin de favoriser le nettoyage.

Il est également proposé d'encaisser désormais la totalité de la location et de faire intervenir un prestataire de service si le ménage n'est pas correctement fait ; cette prestation sera facturée au locataire de la salle des fêtes.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve les propositions.

5° MAINTENANCE DU DÉFIBRILLATEUR

M le Maire fait part d'un devis pour un contrat de maintenance du défibrillateur pour une durée de 5 ans avec la société SIAP 25.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le devis.

6° RACCORDEMENT FIBRE

La fibre est arrivée dans toutes les rues ; les habitants de Bouverans seront contactés prochainement par leur opérateur téléphonique.

7° DÉCISION MODIFICATIVE POUR LE BUDGET BOIS ET LE BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit au budget bois 2021 en raison des coupes de bois et exploitations de bois supplémentaires votés en mai 2021 dans le cadre du dispositif d'aides exceptionnelles d'exploitation et de commercialisation des bois scolytés. Ces crédits supplémentaires permettront de régler les factures d'exploitation des bois en attente de paiement.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits au budget communal 2021 en raison de travaux de voirie importants. Ces crédits supplémentaires permettront de régler les dernières factures en attente de paiement.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve ces décisions modificatives des budgets.

8° OPÉRATIONS DE FIN DE GESTION

Afin de permettre de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2022, il est nécessaire de soit transmettre à la trésorerie un état des restes à réaliser en dépenses et en recette, soit de prendre une délibération permettant d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits budgétaires ouverts en 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents opte pour la délibération.

9° PARTICIPATION A LA MUTUELLE MNT

La participation financière des employeurs publics territoriaux à la mutuelle de ses agents va devenir obligatoire au plus tard le 1er janvier 2025 sur la base d'un montant de référence qui sera fixé par décret :

- 1 er janvier 2025 : minimum 25 % de prise en charge
- 1 er janvier 2026 : minimum 50 %

La MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) est titulaire du marché passé par le Centre de Gestion qui a été mandaté par les collectivités pour mener la consultation. La proposition du Président de la CFD de mettre en œuvre cette participation dès 2022 a été validée en Bureau du 11 mai dernier.

M le Maire propose de se mettre en accord avec la CFD et de participer à hauteur de 50 % du montant de la mutuelle de l'adjoint administratif de la commune à partir de janvier 2022. (Comme notre adjoint administratif travaille sur une autre commune, la participation sera partagée entre les deux communes).

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve cette proposition.

10° AIRE DE JEUX

Les différentes demandes de subvention ont été acceptées, la commune aura à charge 20 % du financement. Les travaux débuteront au printemps 2022.

11° DEVIS ET DÉLIBÉRATIONS

RAS

11° INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La commune a acheté 20 livres sur la vie du téléski de Bonnevaux. Toute personne intéressée peut en acheter un au prix de 10 €. Ils sont disponibles au secrétariat de la mairie

Pour information le secrétariat sera fermé le lundi 27 décembre 2021 et le lundi 3 janvier 2022.

En raison de la situation sanitaire, il n'y aura pas de vœux du maire cette année.

La séance est levée à 23 H
Le Maire

